

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Kariane Dompierre**

<https://www.cadre21.org/membres/6d7836689eb178d5208e21e7>

Date d'obtention : 2022-10-03 19:54:29

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Premièrement, nous devons remplir un protocole avec la personne qui dénonce la situation, que ce soit la victime, le témoin, receveur ou la personne qui a commis le geste. Par la suite, on remplit une autre déclaration afin de comprendre s'il y a des volontés malveillantes de la part de l'instigateur. Nous pouvons faire appel à la police. Si la situation ne requiert pas la police immédiatement, nous confisquons le cellulaire de la personne afin de le remettre à la police. Pour finir, ce sont les policiers qui vont prendre en charge le protocole Sexto.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Cette formation m'a appris qu'il faut agir au plus vite avant que la situation s'aggrave.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Ne pas sauter les étapes et de bien suivre le protocole Sexto.